

plans qu'ils auront fournis et qui appartiennent dès lors aux compagnies.

À l'égard du Nouveau-Brunswick, il sera pourvu au confectionnement de l'entreprise par la compagnie déjà existante de cette Province, les *bills* pour faciliter l'entreprise sont devenus loi à la session dernière et seront sanctionnés sans retard, de sorte que rien n'empêche la compagnie de commencer aussitôt les opérations.

Le Nouveau-Brunswick a reçu la proposition suivante :— Les entrepreneurs, portant à un million sterling le coût du chemin de fer, accepteront £100,000 en actions, ce qui ajouté au total soumis par la Province, (£250,000), ainsi que les souscriptions acquises ou à obtenir du public dans le Nouveau-Brunswick, composera le fonds total de la compagnie. La province sera elle-même contributrice par un prêt de £250,000 sur les mêmes bases que celles du Canada et qui sera également remboursé par les recettes préminées du chemin de fer ; et, quant au résidu complémentaire du million nécessaire, il y sera pourvu au moyen des fonds de la compagnie. Toutes les subventions seront acceptées au pair, et produiront 6 par 100 d'intérêt, étant payables à vingt années de leur date.

Il y a lieu de croire que ces dispositions, considérées dans leur ensemble, satisfaront généralement. Il serait peut-être difficile de les concevoir plus favorables, et cette raison seule milité beaucoup, en leur faveur.

Le *Toronto Globe* s'occupe de l'émigration canadienne dans le sens le plus favorable aux canadiens-français. À tous il conseille de ne point abdiquer leur patrie pour la terre des Illinois, et blâme sévèrement ceux qui occasionnent cette émigration ou la favorisent. D'ailleurs le *Globe*, depuis 1851 principalement, n'a qu'une médiocre estime pour les canadiens-français. Il semait peu contre l'origine de leur départ en masse pour les Illinois, parce que, selon lui, cela délivrerait les affaires d'un grand encombre. Ce n'est pas la première fois que les derniers venus dans cette colonie témoignent de cette disposition très chrétienne envers ses premiers occupants. Le *Globe* fait aussi l'honneur à ses compatriotes canadiens de les juger totalement incapables de comprendre ou de gérer un système d'administration politique. Cette accusation a été devenue la haine avant 1851, au temps plus heureux où le rédacteur du *Globe* la honnissait avec tant de verve en la résistant contre nos ennemis politiques. *Tempora mutantur etc.* Il est impossible d'ailleurs que le *Globe* ne se méprenne pas grossièrement sur les intentions de M. Chiniquy lorsqu'il lui reproche de vouloir amener l'influence de l'Angleterre par la désertion des canadiens-français de leur pays. Le langage suivant du *Globe* fait voir qu'il aime à lancer des bulles de savou sous prétexte de plus grande astuce :

"Un petit nombre de canadiens français émigrant pour les Etats-Unis serait d'une petite conséquence pour la province, et si toute la race devait émigrer en corps, il en résultera un accroissement de l'influence Britannique, et non une diminution de cette influence. S'ils sont si bien les appuis du gouvernement métropolitain, comment leur persuaderait-on de chercher une nouvelle patrie dans la République ? S'ils ont de l'attachement pour les institutions Britanniques, ils voudront certainement continuer de vivre sous leur influence ! La vérité, c'est que les Canadiens sont un grand encombre au préjudice du fonctionnement uniforme et paisible des institutions Britanniques. C'est seulement par l'affaiblissement de leur force au moyen de la progression des autres races, que le système politique pourra fonctionner harmonieusement."

Il n'y a pas à douter qu'en effet l'émigration canadienne française n'eût pour résultat l'avantage immédiat de la population d'autre origine ; cependant, les canadiens-français garderont leurs foyers, et leur éducation politique n'a rien à réclamer en attendant des journalistes qui font de la politique une spéculacion, et des différences religieuses imbranlent de discorde et de divisions funestes.

Un déplorable accident a coûté la vie à M. F. Fréchette, honnête citoyen de Saint-Thomas, au-dessous de Québec. Ce monsieur, de retour à Trois-Rivières d'un voyage à Bustigan, où il était allé visiter son fils, M. le curé du lieu, attendait le soir du 7 courant, sur le bord d'un quai, l'arrivée du vapeur à bord duquel il désirait prendre passage. Il perdit tout à coup, et tomba dans le fleuve à la vue de plusieurs personnes, dont aucune ne put le secourir. Il périt à leurs yeux sans que l'on ait pu empêcher son corps avant que la vie eût cessé de l'animer.

**CONDAMNATION A MORT.**—On lit dans le *Toronto Globe* :

"Franklin Baker, qui fut arrêté, il y a peu de mois, à Hamilton, sous prévention d'avoir construit une lettre contenant de Paignt d'un sac de matte, a subi son procès il y a quelques jours, à Hamilton, et a été trouvé coupable et condamné à mort. Le jury l'a recommandé à la clémence de l'Exécutif en considération de sa jeunesse."

Le *Globe* ajoute par forme de commentaire :

"Ne serait-il pas à propos de mettre fin à cette farce solennelle des condamnations à mort lorsqu'on n'a nullement l'intention de faire exécuter la sentence ?"

Le régistrateur de Hastings, Haut-Canada, et son député, MM. Benjamin et fils, ont été poursuivis criminellement pour infraction de devoir. L'accusation portée contre eux est d'avoir enregistré un Sommaire déposé entre leurs mains et qu'ils n'avaient reçu qu'en dernier lieu, à l'exclusion d'un autre Som-

maire qu'ils avaient reçu antérieurement, au sujet du même immeuble. L'effet de ce manège aurait été de donner au créancier tardé une priorité d'hypothèque au préjudice du plus ancien que cette privée du bénéfice de sa créance hypothécaire, en dépit des précautions prises à l'avance pour se la conserver. Le grand-jury a déclaré y avoir lieu à suivre sur l'accusation, et l'affaire sera instruite aux prochaines assises.—*Réd.*

**INDEMNITÉ AUX MEMBRES DU CONGRÈS.**—Il est question de limiter, si cela est possible, la durée ordinairement excessive des sessions du congrès en rétribuant les législateurs des deux chambres par une allocation annuelle au lieu de l'indemnité à tant le jour. Le bill à ce sujet porte à deux mille dollars leur traitement annuel par tête, sauf un retronement de dix dollars par jour durant les absences pour cause autre que la maladie du représentant ou du sénateur qui se sera absenté. Cette rétribution, en assurant à chacun des membres du congrès, 20 dollars par jour, à chaque session qui durera de décembre à mai, ne pourra manquer d'être exorbitante. Il est même probable qu'une aubaine aussi lucrative deviendrait une certitude, alors l'effet de restreindre les sessions à cette période de trois mois. A défaut d'économie financière, il y aura du moins économie de temps.

Une juste indemnité aux représentants du peuple peut avoir pour effet de rendre la capacité parlementaire moins rare, et la représentation nationale plus vraie : deux avantages qu'il importe assurément de ne pas dédaigner. Mais une législature capable de coter à ce taux énorme les services qu'elle s'est donnée la mission de rendre, sera soupçonnée à bon droit qu'elle envisage un autre but que l'honneur de servir son pays.

**NOUVELLES DES RÉGIONS ARCTIQUES.**—Un journal anglais donne l'extrait suivant d'une lettre écrite de Hong-Kong, à la date du 28 mars :

"Il n'y a pas eu ici moins de trente-sept baleiniers des îles arctiques. Il peut être intéressant pour vous d'apprendre que tous croient pour la plupart que Sir John Franklin est sauf et saut, et qu'au-delà des glaces il a passé dans les eaux intérieures, où il ne sera possible de le joindre qu'à une époque où la saison se sera adoucie : ce qui, disent-ils, aura lieu cette année. Beaucoup d'entre eux sont maintenant repartis. Ils disent que Franklin n'a pas à souffrir du manque de vivres. Ils mentionnent d'étranges choses des Esquimaux errant alternativement du continent d'Amérique à celui d'Asie, portant leurs canots faits de peaux et d'os de baleines lorsqu'ils ont à franchir les glaces, et les lâchant à la mer lorsque se rouvre devant eux. Tous corroborent le fait de l'identité des baleiniers que l'on rencontre dans le détroit de Behring avec celles qui existent dans la mer de Baffin, comme ne formant qu'une seule espèce."

**MINES D'OR.**—La prodigieuse quantité de ce métal en différents pays où il a été récemment découvert, jointe à l'innombrable légion de travailleurs exploitant les mines d'or, fait présager que la production en arrivera bientôt à une surabondance inouïe jusqu'à notre époque. La Californie révèle encore des flots d'une richesse incalculable ; mais la voilà primée tout de bon par l'Australie où, d'après les derniers rapports, la population des villes, presque entièrement désoeuvrée de leurs habitants, ne suffit plus à extraire l'or des placers nombreux et seconds qui le rendent. L'Angleterre possède aussi des mines d'or ainsi que l'Espagne et l'Écosse. Il y a aussi les mines d'Orégon, fort abondantes, à ce qu'il paraît, sans parler de celles de St. François, en Canada, que l'on peut regarder comme un indice de découvertes à venir plus importantes. Enfin, la Nouvelle-Ecosse vient aussi de révéler des trésors aurores, très considérables à ce qu'on dit, qu'elle renferme.

**L'OR A VANCOUVER.**—Sir J. Pakington annonça le 20 mai à la chambre des communes qu'on a reçu du gouverneur de Vancouver des dépêches informant qu'il avait découvert des mines d'or dans l'île de la Reine Charlotte et qu'elles étaient regardées comme fort importantes. Le gouvernement apprenait aussi que des vaisseaux américains s'étaient dirigés vers l'île de la Reine Charlotte au bruit de cette découverte, et que l'on s'attendait à l'expédition d'un plus grand nombre vers le même point. Aussitôt ces communications reçues, le gouvernement avait fait enjoindre au commandant de la station navale dans ces parages de se porter au secours de l'île afin d'y préserver l'ordre.

Les mineurs américains en Californie en sont rendus à ne vouloir plus tolérer la présence des chinois qui leur font concurrence dans la recherche de l'or, et la détermination a été prise de les expulser tout-à-fait des mines.

#### Est-ce une inadvertance ?

Le numéro des *Mélanges* du 11 courant contient un article ayant pour titre : "Thomas Paine (fondateur de la Pensylvanie) à son lit de mort." (Traduit du *Freeman's Journal* pour les *Mélanges Religieux*.)

Il est impossible que l'on confonde Thomas Paine, né à Shetford en Angleterre, le 29 juillet 1737, célèbre diéste, juge autant qu'un moral, et mort en Amérique le 8 juin 1809, avec Guillaume Penn, législateur de la Pensylvanie, un des chefs des Quakers ou trembleurs, né à Londres en 1629 et mort à Rensselaer, près de Troy, dans la province de New York, en Angleterre, en 1718. Il ne s'en suit que de sept ans qu'il y ait un siècle entre ces deux hommes. C'est fort. Et puis, cette traduction a été déjà donnée, il y a quelques années, sur un journal de Québec. Elle venait d'un écolier de l'un des collèges du district de Québec. Je ne veux pas dire

que cette traduction soit la même verbatim, que celle donnée par le jeune étudiant.

**UN OBSERVATEUR.**—[Notre correspondant nous fait savoir qu'il a commis l'inadvertance signalée par "Un observateur," mais qu'il ne s'en est aperçu que depuis l'insertion de sa lettre. A l'égard de la réclamation qui précède, il nous donne l'assurance que la traduction antérieure d'un écolier n'était jamais venue à sa connaissance.

#### Les Sourds-Muets en France.

Les sourds-muets ont été longtemps délaissés en France et presque retranchés de la vie intellectuelle. Le prince Louis-Napoléon résida il y a peu de temps une société de patronage des sourds-muets, et l'on fut heureux d'apprendre que le gouvernement, la science et la charité, étaient à l'œuvre sur beaucoup de ces malheureux une protection de plus en plus efficace. Dès lors est la nomenclature des hommes qui, depuis l'abbé de l'Epée, ont voué leur vie à éclairer l'âme et le cœur des infirmes. Mais la France vénère et connaît plusieurs disciples et des émules de ce philanthrope célèbre. Il en est un aujourd'hui, l'abbé Garnier, que sa roulante a jusqu'à présent retenu dans l'oubli, et auquel un journal de Paris conte la notice suivante :—

"M. l'abbé Garnier était tout jeune vicaire d'une paroisse bretonne, en 1848. Là végétait un vieux sourd-muet, que personne n'avait essayé d'instruire. La vue de ce malheureux frappa vivement le jeune prêtre. Il voulut lui apprendre à connaître Dieu, à espérer en une autre vie. Mais comment y parvenir ? Au milieu de ses pénibles essais, M. Garnier enviait le bonheur de l'abbé de l'Epée, qui avait pu se faire comprendre des sourds-muets ; il était affligé de ne pouvoir converser avec ceux dont il s'occupait ; mais il ne se flattait pas d'apprendre une méthode qu'il croyait très difficile.

"Neuf ans plus tard, il trouva dans une autre paroisse un jeune sourd-muet. Pour cette fois, il voulut être sûr de réussir, au moins dans ses efforts d'éducation religieuse. Une de ses sœurs était religieuse à Caen, dans la maison du Bon-Sauveur, où on instruit les sourds-muets. Il obtint de Mgr. l'Évêque de Saint-Brieuc la permission d'y passer quinze jours. Durant ces deux semaines il ne se coucha qu'une heure par nuit. Au bout de ce temps il réussit à sacrifier, bien-être, sainte, à l'éducation des sourds-muets. Il revint aussitôt dans sa paroisse, nommée Pléstan, une petite école. L'Évêque l'encouragea ; le conseil général vota six bourses patinées. Le succès fut si complet que M. Garnier vit là le doigt de la Providence, et il quitta le ministère paroissial pour fonder une école plus nombreuse. C'était risquer beaucoup : le maître n'était pas riche que de zèle. En prenant cette décision il perdait son modeste traitement et sacrifiait le peu qu'il possédait. Cependant il affirma une maison à Lamballe, et s'y établit avec douze élèves, à la nourriture desquels il consacrait tout ce qu'il recevait. Là, d'abord, seul instituteur, il travailla pendant deux ans dix heures par jour. Sa santé s'affaiblit ; il fut contraint de se méder. Mais des collaborateurs se joignirent à lui, vinrent lutter avec lui de dévouement et mesure que les élèves se multiplièrent. Le conseil-général des Côtes-du-Nord lui donna de constantes marques de sympathie. Aujourd'hui la maison de Lamballe compte trente-deux élèves : vingt bourgeois, pour lesquels on paie le modique somme de 200 francs, et douze jeunes gens dont plusieurs paient moins de 250 francs, et dont quatre sont élevés gratuitement. Un autre prieur, M. l'abbé LeRoux, huit Sœurs et quatre hommes donnent leurs soins à l'établissement.

"Trente-deux élèves, c'est bien peu d'enfants pour la bonne œuvre des sourds-muets. Mais il est impossible d'en augmenter le nombre à Lamballe. La maison est devenue trop petite. Quand un enfant tombe malade, le directeur est obligé de lui donner sa chambre et de se retirer au-dessus de la cave, dans une sorte de caveau humide et froid, seule pièce inhabitable, parce qu'elle est inhabitable.

"Pour se fortifier dans l'enseignement et tâcher de perfectionner sa méthode, M. Garnier est venu deux fois à Paris, en 1847 et en 1848, à l'école nationale des sourds-muets. Il ne se connaît alors qu'à deux heures après minuit et on le trouvait debout avant six heures du matin, prenant toutes les notes qu'il croyait pouvoir lui être utiles. Il se rendit aussi à Caen, il y a deux ou trois ans, et conserva pendant près d'un mois avec ses anciens professeurs de tout ce qui intéressait la méthode d'enseignement.

"Il parvint à se faire entendre des sourds-muets avec tout de promptitude, qu'il a fondé des retraites pour ces infirmes de tout âge. Plusieurs d'entre eux, qui se conduisaient fort mal avant ces exercices, sont devenus des modèles de sagesse et de travail. On nous en a même cité un, repris de justice, qui a supporté de longues épreuves, assez bien pour être admis dans cet établissement de Lamballe, auquel il s'était vivement attaché, à mesure qu'on l'y instruisait.

"C'est plaisir de voir comme tous les enfants profitent des leçons et comme ils aiment leurs maîtres et surtout leur père adoptif. Partout ailleurs où il rencontre des sourds-muets, l'affection et la reconnaissance de ces malheureux s'exprime de la façon la plus touchante et ils comprennent sur le champ.

"Un jour qu'il parcourut la Basse-Bretagne, dont il ne sait pas la langue, l'abbé Garnier s'arrêta. Il arriva dans un village au moment où une troupe d'enfants sortaient de

l'école. Il leur demanda son chemin, mais ils ne le comprenaient pas. Le bon prêtre était fort embarrassé. Soudain, par une heureuse inspiration, il porta les mains aux oreilles et à la bouche. Un des enfants répéta ce signe des sourds-muets. Une conversation par gestes s'est établie aussitôt, et l'abbé reçut de l'interlocuteur naïvement charmé les indications les plus précises.

"Le nombre des sourds-muets est bien grand. L'abbé Garnier désirait fonder une vaste maison d'éducation pour ceux de sa province. Depuis longtemps il a la douleur de refuser beaucoup de disciples ; il quitte courageusement de porte en porte pour acquérir les moyens de créer cet asile. "Je ne regrette pas toutes mes peines, écrit-il il y a peu de semaines ; si quelques-unes d'entre elles me donnent de temps en temps à souffrir "par la grossièreté de leurs rires, la presque totalité des habitants me dédommagent par l'intérêt qu'ils prennent à mon œuvre et à mes fatigues."

"Ces fatigues, il serait pourtant désirable qu'elles fassent diminuer par la bienfaisance publique.

"Si notre voix peut appeler sur son œuvre quelqu'une protection bienfaisante, nous espérons que le bon père des sourds-muets des Côtes-du-Nord nous promènera d'avoir révélé enfin une des merveilles qu'accompagne en silence, sous bien des yeux ingrats ou distraits, la véritable force de conservation et de salut, la charité catholique."

**ERRATUM.**—No. précédent, article *Paine*, seconde colonne, ligne 31e, et seq., au lieu de : "De la manière qu'il était couché Paine il pouvait me voir..." il faut lire : "De la manière qu'il fut couché Paine, il pouvait voir aisément Fr. Kohlman, mais il ne pouvait pas me voir aussi facilement..."

#### Mariés.

A St. Norbert, le 30 ult., par le Rév. Messire J. Thorez, Pts. et Curé du lieu, E. de Grandpré, Ecr., fils de feu A. de Grandpré, Ecr., Capt. de Milice de Berthier et petit-fils de feu l'Honorable A. Comte de Grandpré, Ecr., Capt. de Milice et Co-Seigneur de l'île du Pêche, à Dile, C. Piet, fille de P. Piet, Ecr., tous deux du lieu.

A Berthier, le 7 ult., par le Rév. Messire J. F. Gagnon, archiprêtre et curé du lieu, Sr. Isaac Odésime Guibault, fils de Hippolyte Guibault, Ecr., (ce vaillant héros de la guerre de 1812-13-14, qui fut médaillé à Berthier, District de Montréal, le 13 aout 1851, par ordre de Sa Majesté en commémoration de ses hauts faits à la bataille de la Détroit) à Dile. J. Mathieu, tous deux de la même famille.

A Melbourne, le 10, M. James Morris, à Maria Shan-non, veuve depuis le 2 juin courant.

**OUVERTURE DE LA MAISON DE PLANTAGENET.**

LES boîtes, serafoux, paralytiques et les malades de dyspepsie, tous les convalescents, ceux qui cherchent le plaisir et la santé, feront bien de courir à ce magnifique HOTEL, qui vient de SOUVRIER à PLANTAGENET, près de la fameuse source, dont la vertu est connue de tout le continent.

L'Hôtel est à quelques arpents de la Source, dans une position belle et salubre. La bâtie est près de la résidence de Peter McMaster, Ecr., près des moulins à farine et à sci, et s'y établit avec douze élèves, à la nourriture desquels il consacrait tout ce qu'il recevait. Cependant il affirma une maison à Lamballe, et s'y établit avec douze élèves, à la nourriture desquels il consacrait tout ce qu'il recevait. Là, d'abord, seul instituteur, il travailla pendant deux ans dix heures par jour. Sa santé s'affaiblit ; il fut contraint de se méder. Mais des collaborateurs se joignirent à lui, vinrent lutter avec lui de dévouement et mesure que les élèves se multiplièrent. Le conseil-général des Côtes-du-Nord lui donna de constantes marques de sympathie. Aujourd'hui la maison de Lamballe compte trente-deux élèves : vingt bourgeois, pour lesquels on paie le modique somme de 200 francs, et douze jeunes gens dont plusieurs paient moins de 250 francs, et dont quatre sont élevés gratuitement. Un autre prieur, M. l'abbé LeRoux, huit Sœurs et quatre hommes donnent leurs soins à l'établissement.

**AVIS AUX INSTITUTEURS.**

**M.M.** les membres du Bureau des Examinateurs Catholiques du district de Montréal, s'assemblent à Salle d'Ecole de l'Evêché, mardi le 22 du mois courant, à 8 heures précises, A. M., pour procéder à l'examen des instituteurs qui désirent se procurer d'un diplôme.

F. X. VALADE. S. B. E.

Longueuil, 15 juin 1852.